

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 décembre 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Raymonde Lévesque et le conseiller Gervais Chamberland sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil municipal que le **poste de conseiller au siège no 6 est vacant** suite à la réception de la lettre de démission de M. Francis Pelletier en date du 29 novembre 2012.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 5 novembre 2012 tel que lu et présenté.

### 4- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions (et informations) a débuté à 20h25 et s'est terminée à 20h50. Le comité sportif et culturel de Sainte-Jeanne d'Arc a informé le conseil municipal de leur situation depuis leur assemblée générale du 28 novembre 2012, soit le manque de relève pour la formation du comité.

### 5- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire a déposé sa déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### 6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 8- APPROBATION DES COMPTES

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$143 973.91 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**9- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE MITIS)**

2012-12-186

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15030573 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$10 296.02 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – route du Portage pour la période se terminant le 26 octobre 2012 concernant la surveillance des travaux. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

**10- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)**

2012-12-187

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13030713 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$167.89 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 29-09-2012 au 26-10-2012 concernant la compilation des résultats suite au relevé sanitaire effectué au printemps. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

**11- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXE 2011 ET 2012**

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2011-2012.

**12- MODIFICATION AU BUDGET INITIAL 2012**

2012-12-188

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2012** concernant les dépenses pour l'année 2012 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

**02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-422 Ass. responsabilité +390  
02-130-00-527 Contrat photocopieur +110

**02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-331 Téléphone -500

**02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl. +2700

**02-140-00 Greffe**

02-140-00-141 Salaires greffe -2700

**02-451-10 Collecte et transport matières résid.**

02-451-10-521 Disposition mat.résid. +226

02-451-10-670 Bac à ordures -226

**02-610-00 Aménagement – urbanisme**

02-610-00-411 Serv. professionnels +1000  
02-610-00-418 Consul. – modif. Règl. Urb. +648

**02-701-20 Centre communautaire**

02-701-20-432 Formation -1648

**02-701-20 Centre communautaire**

02-701-20-629 Aménagement terrain. +1619      02-701-20-432 Formation      -1619

**02-990-00 Frais de financement**

**02-701-20 Centre communautaire**

02-990-00-895 Frais de banque.      +250      02-701-20-421 Superv. Gen. Trav. Qual. -800  
02-990-10-891 Intérêts emprunt temp. +550

**13- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC RELATIF AUX DONNÉS REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2012**

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2012** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis de dernier dépôt du registre le 3 mars 2012.

**14- RÉOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2012-12- 189

**Considérant que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence,** il est proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la **tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013**, séances qui débuteront à 20h00 :

Janvier 2013	jeudi le 10 janvier
Février 2013	lundi le 4 février
Mars 2013	lundi le 4 mars
Avril 2013	lundi le 8 avril
Mai 2013	lundi le 6 mai
Juin 2013	lundi le 3 juin
Juillet 2013	jeudi le 4 juillet
Août 2013	lundi le 5 août
Septembre 2013	jeudi le 5 septembre
Octobre 2013	lundi le 7 octobre
Novembre 2013	jeudi le 14 novembre
Décembre 2013	lundi le 2 décembre

**15- AUTORISATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2012-12-190

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un montant de \$64.75 pour **l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.**

**16- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

2012-12-191

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le **plan d'action 2013-2014** présenté par le **Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc.**

**17- ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JEANNE D'ARC – RÈGLEMENT NO 268-2012**

2012-12-192

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement no 120, adopté le 4 décembre 1978;

**Considérant qu'**une demande de modification aux heures et journée d'ouverture de la bibliothèque a été soumise au conseil municipal;

**Considérant que** la municipalité peut, en vertu de la Loi, définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris le 5 novembre 2012;

Pour ces motifs, il est proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Michel Paris

**Et résolu** à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement général de la bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne d'Arc, règlement portant le no 268-2012.

**18- AUTORISATION POUR RENCONTRE CONCERNANT LA CONFORMITÉ AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

2012-12-193

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à assister à une **rencontre** avec M. Vincent Dubé (ou son représentant) directeur de la sécurité incendie de la MRC de La Mitis, M. Alexandre Dionne conseiller en sécurité incendie, la mairesse et la directrice générale de La Rédemption, afin d'établir la procédure **concernant l'acquisition d'un camion citerne afin d'être en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.**

**19- ENGAGEMENT DU 2e OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER 2012-2013**

2012-12-194

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Francis Pelletier en tant que 2ième opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2012-2013 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Pelletier. La date de début de travail à ce poste est fixée au 4 décembre 2012. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**20- AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUITE À CERTAINES MODIFICATIONS**

2012-12-195

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, a signé pour et au nom de la municipalité le **contrat de travail de la directrice générale** Louise Boivin suite à certaines modifications.

**21- OUVERTURE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DU PORTAGE – DEMANDE DE M. ÉRIC POIRIER**

2012-12-196

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1 km) entre le Rang 4 et 5 Massé et le Rang 6** pour la

période hivernale 2012-2013 et ce, au taux de 125\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

**22- ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

2012-12-197

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise de déboursier un montant de \$155.22 taxes incluses (135\$ avant taxes) pour le paiement de **l'adhésion annuelle à Québec-Municipal pour l'année 2013**.

**23- NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET / OU DES AÎNÉS**

2012-12-198

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Georges-Henri Duchesnay « **responsable des questions familiales et / ou des aînés** ».

**24- RESPONSABLES DU DOSSIER « AQUEDUC ET ÉGOUTS »**

Reporté à une assemblée ultérieure.

**25- VARIA**

**A) APPUI À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE MONT-JOLI**

2012-12-199

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **appui la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli** concernant leur demande de modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure afin d'assurer, en autres, une couverture adéquate aux résidents de La Mitis et d'améliorer la qualité de vie des Paramédics.

**B) ENGAGEMENT D'UN AIDE-MÉCANICIEN**

2012-12-200

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'engagement de M. Michel Paradis en tant qu'**aide-mécanicien** pour la saison hivernale 2012 - 2013. M. Paradis sera sur appel à partir du 4 décembre 2012 aux conditions spécifiées à son contrat de travail.

**C) MODIFICATION DE LA VALEUR ASSURÉE DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

2012-12-201

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a fait procéder à l'évaluation de l'ensemble des bâtiments municipaux à l'automne 2012 par « Les Évaluations Claude Dionne » afin d'établir la valeur assurable des dits bâtiments;

**Considérant que** le résultat de cette évaluation a démontré que la couverture d'assurances pour nos bâtiments était insuffisante pour couvrir les coûts de reconstruction à neuf et que cette situation pourrait entraîner des pertes considérables à la municipalité en cas de sinistre;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'une **majoration de la valeur de nos bâtiments** soit effectuée par notre assureur afin de refléter le coût de remplacement des bâtiments à neuf tel qu'apparaissant sur les certificats émis par l'évaluateur en date du 5 novembre 2012 et ce, pour chacun des

bâtiments municipaux, soit le garage municipal, les deux remises à sel et abrasif ainsi que la salle communautaire.

**D) RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE MAINTIEN DU FINANCEMENT AU NIVEAU ACTUEL DES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE TOUTES NATURES EN 2013**

2012-12-202

- CONSIDÉRANT** que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;
- CONSIDÉRANT** que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;
- CONSIDÉRANT** qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;
- CONSIDÉRANT** que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;
- CONSIDÉRANT** que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;
- CONSIDÉRANT** que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;
- CONSIDÉRANT** que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;
- CONSIDÉRANT** que les enjeux reliés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT** que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;
- CONSIDÉRANT** que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.
- CONSIDÉRANT** qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

Il est proposé par Michel Paris

appuyé par René Desrosiers

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

**QUE** la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.

**E) RÉSOLUTION CONCERNANT L'ASSURANCE-EMPLOI (C-38)**

2012-12-203

**CONSIDÉRANT** que les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

**CONSIDÉRANT** que ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons œuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

**CONSIDÉRANT** que malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas St-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

**CONSIDÉRANT** qu'en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

**CONSIDÉRANT** que la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

**CONSIDÉRANT** que ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence et ce, à un salaire pouvant être réduit à 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure entraînera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

**CONSIDÉRANT** que les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme;

**CONSIDÉRANT** que l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possibles et l'accessibilité à la justice;

Il est proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc en appelle au gouvernement fédéral :

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités.
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

**QUE** cette résolution soit envoyée à madame Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

**F) RÉSOLUTION POUR DOSSIER DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

2012-12-204

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Canada dévoilait le 24 mai 2012 les modifications apportées au régime d'assurance-emploi, changements qui devraient entrer en vigueur en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que de nombreux emplois dans la région sont de nature saisonnière, ce qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps morts, notamment l'hiver;

**CONSIDÉRANT** l'importance des travailleurs des industries saisonnières pour l'économie de la région;

**CONSIDÉRANT** que les changements proposés représentent une menace pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières, notamment ceux du domaine du tourisme, de la foresterie et de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs les plus précaires;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront priver des prestations auxquelles ils ont droit;

**CONSIDÉRANT** que d'autres changements pénaliseront les prestataires en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

**CONSIDÉRANT** que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Michel Paris, appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité,

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

## **26- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **27- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h42.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière



